

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00417 Numéro SIREN : 442 934 857 Nom ou dénomination : A.R.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 11665

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A.R.G.E.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise : <u>16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>4 4 2 9 3 4 8 5 7 0 0 0 3 2</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/03/2019</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 061
		Fonds commercial (1)	AH	AI	95 804
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 780
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	126 159
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	
		Autres participations	BB	BC	
		Créances rattachées à des participations	BD	BE	
		Autres titres immobilisés	BF	BG	
		Prêts	BH	BI	
		Autres immobilisations financières*			
	TOTAL (II)		BJ	BK	232 804
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens			BN	BO	
En cours de production de services			BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	
Marchandises			BT	BU	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	386 330
		Autres créances (3)	BZ	CA	84 254
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	352 083	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	7 049	
	TOTAL (III)	CJ	CK	928 994	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 161 799	
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ;	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations : Non recensée	Stocks : Non recensée	Créances : Non recensée	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.G.E.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	534 699	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	108 074	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	686 773	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	4 934	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	95 770	
	Dettes fiscales et sociales			DY	205 509	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	6 827	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	313 042		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	999 815		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	313 042
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.G.E.						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	109 433	FB		FC	109 433	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 873 149	FH		FI	1 873 149	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 982 582	FK		FL	1 982 582	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 776	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	130 681	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 808	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 117 848
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	11 837	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	302 309	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(33 096)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	612 339	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	24 677	
	Salaires et traitements*					FY	710 264	
	Charges sociales (10)					FZ	272 600	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	20 513
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 980
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	32 912	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 961 338
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	156 510
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 622	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 622	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 620	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	159 130	

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.G.E.		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	(5 525)		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	(5 525)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 164		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 164		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(8 689)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	42 366		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 114 944		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 006 870		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	108 074		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	75 149	
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	42 840	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Pénalités, amendes fiscales et pénales			3 164			
Autres produits				(5 525)			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.R.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 999 816 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 108 075 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an*
- * Installations techniques : 5 à 10 ans*
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans*
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans*
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans*
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans*
- * Matériel informatique : 3 ans*
- * Mobilier : 10 ans*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks, ou une décote directe, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations				
	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 804			95 804
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 061			9 061
Immobilisations incorporelles	104 865			104 865
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 780			1 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 180			33 180
- Matériel de transport	24 895	402		25 297
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 406	5 356	6 080	67 683
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	128 261	5 758	6 080	127 940
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	233 126	5 758	6 080	232 805

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 758		5 758
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 758		5 758
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 080		6 080
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		6 080		6 080

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2019
Éléments achetés	95 804
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	95 804

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 061			9 061
Immobilisations incorporelles	9 061			9 061
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	51	593		644
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 687	3 830		18 517
- Matériel de transport	16 507	4 564		21 071
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 931	11 526	6 080	36 378
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	62 177	20 514	6 080	76 611
ACTIF IMMOBILISE	71 238	20 514	6 080	85 672

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 477 635 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	386 331	386 331	
Autres	84 255	84 255	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 049	7 049	
Total	477 635	477 635	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	100
Intérêts courus à recevoir	494
Total	594



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	65 000		65 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	8 600		8 600		
Total	73 600		73 600		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			73 600		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 313 042 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 770	95 770		
Dettes fiscales et sociales	205 509	205 509		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 763	11 763		
Produits constatés d'avance				
Total	313 042	313 042		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	989			
(**) Dont envers les associés	4 935			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 4 935 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	12 171
Dettes provisionnées cp 21	18 538
Dettes provisionnées cp 54	4 123
Dettes provisionnées cp 59	796
Autres charges sur cp 21	5 718
Autres charges sur cp 54	1 536
Autres charges s cp 59	111
Formation continue	1 755
Etat - autres charges à payer	2 959
Clients - rrr à accorder	5 461
Total	53 168



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 049		
Total	7 049		

**Autres informations****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), applicable depuis le 1er janvier 2013, est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé en réduction de ces dernières.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. D'un montant de 15 346 euros, il sera affecté au soutien des mesures suivantes (répartition faite en euros) :

	Montant affecté
Soutien du fonds de roulement	15 346

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

A.R.G.E.

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 16 rue du Golf - Bâtiment B - 21800 QUETIGNY

442 934 857 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 SEPTEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 108 074,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	108 074,69 euros
-------------------------------	-------------------------

Affecté :

- | | |
|--|------------------|
| - à titre de dividendes aux associés pour,
<i>soit 25 euros par action</i> | 100 000,00 euros |
| - au compte « autres réserves » pour,
<i>s'élevant ainsi à 542 773,87 euros</i> | 8 074,69 euros |

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque le bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;
- Peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont



soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

exercice	dividendes	revenus distribués éligibles à la réfaction légale (bénéficiaires soumis à l'IR)
31 MARS 2018	300 000 €	300 000 €
31 MARS 2017	100 000 €	100 000 €
31 MARS 2016	100 000 €	100 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 SEPTEMBRE 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

